

## Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

### Collège « Territoires »

29 mars 2023 (9h30-17h30)

(Séminaire en visioconférence)

#### « Transfrontalier et Transition écologique :

#### Comment s'organisent les territoires transfrontaliers face aux enjeux de la transition écologique ? »

#### Intervenants :

**Jean Peyrony**, directeur général de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), **Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg, **Christina Bezes-Feldmeyer** (ANCT), **Patricia Gout** (directrice agence d'urbanisme AGURAM), **Pierre Laplane** (directeur agence d'urbanisme ADEUS), **Benoît Leplomb** (Région Grand Est - Chef du pôle SRADDET), **François Philizot** (Inspection générale de l'administration), **Stella Jelden** (DREAL Grand Est : directrice de projet du Rhin et des Pays Rhénans), **Franck Chow-Toun** (responsable du pôle planification et prospective de l'eau à l'Office de l'eau de Guyane), **Frédéric Péténian** (ARBE Région SUD), **Melina Roth** (directrice du Parc national des Pyrénées), **Jean-Luc Cabrit** (IGEDD/inspection générale des sites et paysages), **Xavier Chelkowski** (Agence d'urbanisme AGUR), **François Clerc** (DREAL), **Marie-Pierre Kalusok** (SGAR Hauts de France), **Philippe Voiry** (ambassadeur pour la coopération frontalière)

#### Introduction par les coordonnateurs du collège « territoires »

**Jean-Jacques Kégelart** remercie les participants à cette première réunion plénière de l'année du collège Territoires de l'IGEDD. Le thème porte sur l'organisation des territoires transfrontaliers face aux enjeux de la transition écologique.

Ce collège s'inscrit dans le prolongement des missions de l'IGEDD et du « Café Territoires » organisé le 8 décembre 2022 avec la participation de la MOT et de l'ANCT et en complémentarité des travaux du Groupe Territoires de la section ESPD <sup>1</sup> qui a engagé une réflexion sur le transfrontalier depuis le mois de juillet dernier, ainsi que du colloque sur les mobilités du 15 février 2023. L'IGEDD en cela montre son intérêt et son engagement pour traiter des questions transfrontalières.

Le transfrontalier en France, ce sont 4 176 km de frontières terrestres (2 913 en métropole et 1 263 en outre-mer) ; 5424 km de côtes (2 000 en outre-mer). La France possède des frontières terrestres et maritimes avec 35 pays différents dont 9 pour la métropole ; 22 départements et 7,6 millions d'habitants sont concernés ; 25 millions de personnes vivent dans des territoires transfrontaliers si

---

1 Etudes, Synthèse, Prospective et Données

on considère la distance parcourue en 1 heure de voiture à partir du pôle d'emploi français ou étranger.

Les politiques publiques portées par le pôle ministériel s'arrêtent-elles aux frontières ?

Cette question soulève celle de leur impact comme de leur articulation sur les territoires transfrontaliers et les modes de gouvernance et de gestion mis en place localement et nationalement.

Le transfrontalier est un sujet certainement insuffisamment analysé et pris en compte dans les stratégies, qu'elles relèvent de l'aménagement du territoire, de la transition écologique, des risques pour ne citer que ces quelques exemples que nous aborderons au cours de cette journée d'étude, d'échange et d'acculturation.

La crise sanitaire a provoqué un double phénomène de repli d'une part (confinement, isolement etc..) et de solidarité (interdépendance) et de travail en commun sur de nombreuses actions illustrant le besoin d'interdépendance en période de crise (transports, santé, gestion de crise..). La géographie économique du transfrontalier, ce ne sont plus des périphéries mais des lieux de croissance avec des enjeux identifiés en termes de mobilité, santé, économie, écologie.

La coopération transfrontalière est complexe en ce qu'elle mêle les relations au niveau de l'Union Européenne, des États et des collectivités de façon groupée ou distincte. Elle renvoie à des politiques et des programmes européens (ex : interreg, Urbact, Agenda rural européen), nationaux, et souvent locaux.

Ce sujet est sensible politiquement. Il incite à la prudence dans son approche et son traitement afin d'éviter de tomber sous la critique de l'émergence d'un fédéralisme qui tairait son nom. En conséquence, il faut s'attacher à organiser le travail sous un angle de pragmatisme et d'efficacité des politiques publiques au regard des modes de vie des acteurs locaux. La démarche « bottom-up » pourrait être utilement appliquée à ces territoires. Le transfrontalier doit être autant au service des souverainetés nationales qu'à celui de l'Union.

Les questions transfrontalières renvoient à l'histoire et à la géographie. On ne saurait faire abstraction de l'une comme de l'autre. Nos échanges préparatoires ont souligné toute l'importance des pratiques locales qui facilitent l'appropriation des sujets que nous traiterons pour peu qu'il y ait suffisamment de partage de la connaissance et de coordination entre les acteurs. Ce qui sous-entend des pratiques innovantes susceptibles d'être capitalisées pour faciliter l'action publique de l'État et des collectivités.

Aborder le transfrontalier, c'est traiter la frontière comme un champ de possibles et non comme un rempart érigé pour séparer les hommes.

**Christine Mesurolle** précise que l'élaboration du programme de la journée est le fruit d'un travail d'équipe associant la MOT, l'ANCT et l'ambassadeur pour les territoires transfrontaliers. Ont été repérés tous les territoires français hexagonaux et outre-mer concernés. Une approche thématique a été privilégiée visant à aborder plusieurs sujets : la planification territoriale, les risques, la biodiversité avec un « zoom » sur les montagnes, l'adaptation au changement climatique. On notera également le choix d'apporter une diversité de témoignages. Ainsi, témoigneront de leur expérience une diversité d'intervenants français au cœur de cette préoccupation : représentants de l'État, de collectivités territoriales, d'associations,....

Après une intervention de Jean Peyrony, Directeur général de la MOT, Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg livrera son expérience de la vie transfrontalière, puis interviendra François Philizot, Inspecteur général de l'administration (IGA) auteur du rapport sur la coopération transfrontalière des collectivités locales en juillet 2022 ; interviendront par la suite une diversité d'acteurs en situation transfrontalière avant la conclusion de la journée par Philippe Voiry, ambassadeur pour les territoires transfrontaliers, grand témoin de cette journée qui livrera ses réflexions sur la session.

Il y aura des suites à cette journée sous la forme d'initiatives qui seront à préciser.

Lors d'un précédent séminaire organisé par l'IGEDD sur la mobilité transfrontalière, des intervenants avaient témoigné que les territoires simplement frontaliers se sentaient « finistériens », expression très symbolique pour signifier qu'ils se sentaient loin de la capitale, un peu démunis. Cependant, dès lors qu'ils s'impliquaient dans un travail transfrontalier, ils retrouvaient une centralité.

Ces territoires sont des lieux de confrontation, mais ils sont aussi des lieux de créativité .

Ainsi peuvent-ils être qualifiés de « merveilleux laboratoires ».

Tel sera d'ailleurs le fil conducteur de cette journée.

### ***Intervention de Jean Peyrony, directeur général de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)***

**Jean Peyrony** livre préalablement quelques données contextuelles : les territoires transfrontaliers représentent 40 % du territoire de l'Union Européenne, un Européen sur trois, quarante agglomérations transfrontalières, deux millions de travailleurs frontaliers dont 20 % résident en France.

Penser le transfrontalier doit s'opérer à plusieurs échelles dans une approche multi-niveaux.

Au niveau local, les territoires transfrontaliers (agglomérations ou espaces naturels) s'analysent comme les autres avec des services publics transfrontaliers.

Au niveau national, la frontière est une institution d'État où coexistent des espaces périphériques mal appréhendés mais avec des voies de progrès cependant: conseillers diplomatiques auprès des préfets de région en France, traités bilatéraux, programmes nationaux (PVD)...

L'échelle européenne quant à elle permet l'ouverture des frontières, propose des aides (Interreg), des sites pilotes de la construction européenne, des programmes de résolution des obstacles.

La MOT se présente comme un outil qui travaille à ces différentes échelles (via ses réseaux de collectivités locales et groupements) des deux côtés de la frontière.

Au niveau national, la MOT bénéficie du soutien de l'ANCT, de la banque des territoires (CDC), de la DGCL, du MEAE (DAECT).

Au niveau européen, elle est l'interlocuteur de la Commission, du Parlement, du Comité des régions, de l'Association des régions frontalières européennes, du CESCO (équivalent de la MOT aux frontières hongroises), d'organismes de coopération transfrontalière (eurorégions,...). Le schéma de coopération transfrontalière de la métropole de Nice illustre différentes échelles de coopération: échelle de proximité littorale (Riviera franco italo monégasque) et montagne transfrontalière, échelle euro-régionale inter-métropolitaine avec Gênes et Turin (développement économique, coopération universitaire,...), échelle macro-régionale alpine et méditerranéenne.

Le traité d'Aix la Chapelle entre la France et l'Allemagne de 2019 contient un chapitre relatif à la coopération transfrontalière qui promeut l'action locale (collectivités et groupements transfrontaliers) et crée un comité de coopération transfrontalière unissant les deux États, les Länder, la région Grand-Est, les départements, l'euro-métropole de Strasbourg, les euro-districts transfrontaliers, ainsi que des parlementaires nationaux.

Ce modèle semble prometteur et a été transposé avec l'Italie et l'Espagne.

Il est constaté un début de reconnaissance européenne de cette gouvernance multi-niveaux des frontières internes, dont témoignent deux règlements en projet : la révision du Code Schengen (qui inclut deux articles visant la définition par les États de « régions transfrontalières » à respecter dans la gestion régaliennne des frontières), et la création d'un mécanisme de résolution des obstacles.

S'agissant de la transition écologique aux frontières, citons deux exemples illustrant le besoin de prise en compte des enjeux frontaliers, en matière de risques et intempéries (prévention et gestion de crise): inondations de juillet 2021 dans les bassins de la Meuse et du Rhin ; et de qualité de l'air (vignettes Crit'Air). Ce dernier cas illustre la difficulté classique d'une directive européenne transposée par les États sans interopérabilité entre eux, et l'existence de solutions possible à différents niveaux: reconnaissance mutuelle locale (entre métropoles du Rhin supérieur); nationale (entre la France et l'Allemagne); européenne (adopter un système unique européen).

*Interreg* est l'outil de référence pour financer les projets transfrontaliers. L'enjeu peut être illustré par les exemples suivants:

- la biodiversité dans l'espace alpin ; le programme POCTEFA franco-espagnol, avec le projet de zone fonctionnelle « Littoral est » pour permettre une gestion intégrée du territoire maritime transfrontalier ;
- l'émergence de services publics transfrontaliers. Deux projets menés dans le cadre du programme ESPON ont donné lieu à un atlas consultable en ligne de ces services publics transfrontaliers.

En conclusion, il conviendrait:

- au niveau local

- de trouver des mécanismes de financement (INTERREG peut ne pas suffire), mobiliser des programmes régionaux, nationaux ou européens, et pour cela construire une maîtrise d'ouvrage transfrontalière ;
- de mieux connaître ces territoires (au travers des SIG, de la contribution de démarches domestiques comme les PCET) ;
- - d'impliquer les élus et citoyens nationaux et transfrontaliers.

- au niveau national : développer et maîtriser les compétences et les législations, mieux prendre en compte les collectivités, développer le triptyque de la loi 3DS, organiser la coopération transfrontalière multi-niveaux, coordonner et harmoniser les réglementations juridiques et techniques, prendre en compte les projets transfrontaliers dans le cadre des projets nationaux ;

- au niveau européen : adapter les législations, connaître les territoires (directive INSPIRE et agence européenne de l'environnement,...), faciliter le travail de capitalisation et d'échange d'expériences.

Beaucoup de ressources sont accessibles sur le site de la MOT. <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/transition-ecologique/>

*N.B. : le programme ESPON [www.espon.eu](http://www.espon.eu) de recherche appliquée sur l'aménagement du territoire européen est une ressource intéressante en particulier sur les enjeux transfrontaliers. Voir par exemple le projet portant sur la comparaison des systèmes nationaux <https://www.espon.eu/planning-systems> ou celui sur l'évolution de la gouvernance territoriale <https://www.espon.eu/etrf>*

### **Échange avec les participants**

**Jean-Jacques KEGELART (IGEDD):** Y a -t-il des expériences de différenciation conduites dans les territoires transfrontaliers ? Le mille-feuille territorial est-il un handicap par rapport aux voisins et partenaires européens pour la mise en œuvre de la transition écologique?

**Jean PEYRONY (MOT):** Doit être soulignée l'extrême diversité que constituent les frontières où deux voire trois États se rencontrent avec des différences entre versants frontaliers (linguistiques ou culturelle), des différences entre micro États (Luxembourg) et grands États, fédéraux ou unitaires, qui appellent une logique de différenciation.

Aux frontières françaises (dont certaines sont anciennes et d'autres récentes), les échanges transfrontaliers sont pluri-centenaires. Les frontières sont souvent des lieux de différenciation voire de dérogation de facto (l'aéroport trinational de Bâle est totalement dérogatoire au bénéfice de tous).

Plusieurs exemples de ce type ont préexisté au dispositif actuel de coopération transfrontalière ; il y a un besoin de différenciation qu'il faut construire.

On ne peut séparer différenciation de décentralisation ou déconcentration: l'État unitaire doit parvenir à assurer une cohérence.

La crise sanitaire a révélé que les deux systèmes (centralisation française et fédéralisme allemand) ont réagi de façon très contrastée, sans qu'il soit aisé de conclure sur la supériorité de l'un ou l'autre modèle. Par contre il est certain que leur différence a grandement perturbé les bassins de vie transfrontaliers.. Après la fermeture initiale abusive des frontières, la coopération a repris grâce l'engagement des personnes au-delà de leurs mandats ; mais une meilleure coordination est requise à l'avenir, tant pour les futures crises que pour la gestion au quotidien. Le besoin de différenciation interpelle les services de l'État français. Il existe des voies de progrès vers une écoute des différences.

**Hélène BERNARD (ex ADEUS):** La différenciation de ces territoires appelle une modification du code de l'urbanisme (à l'instar de ce qui a été fait pour les territoires littoraux) car les territoires transfrontaliers doivent être pris en compte de la même manière des deux côtés.

Le SCOT doit prendre en compte les territoires voisins. La participation des Personnes Publiques Associées (PPA) doit être élargie à l'autre côté du territoire pour définir ensemble les grands enjeux dans ces territoires.

Le mille feuille territorial constitue un véritable problème et rend nécessaire une coordination des différents niveaux français.

**Philippe VOIRY (Ambassadeur) :** Le mille-feuille est-il réellement un problème pour l'interaction avec nos partenaires? La réponse doit être nuancée. Dans tous les pays, une partie des compétences est exercée au plan local et une autre au plan national, y compris dans les pays fédéraux comme l'Allemagne où l'intervention législative des *länder* est extrêmement réduite (les *länder* ont une compétence d'exécution). Il y a donc similitude de fait entre l'Allemagne et la France, à la différence

près qu'il n'y a pas en Allemagne de représentation de l'État en région (ce sont les *länder* qui appliquent les lois).

La différence tient plutôt à la part des compétences exercées localement ou au plan national ; en France, la compétence s'exerce plutôt au plan national avec un atout qui est l'existence de l'institution préfectorale (le préfet aura des instructions sous 24 h) ; c'est une manière de travailler différente.

Dans aucun pays, il n'y a de recouvrement complet entre ceux qui vivent les problèmes et ceux qui sont en capacité de les traiter. Il faut faciliter le partage des connaissances et compétences.

### ***Intervention de Jeanne BARSEGHIAN, maire de Strasbourg***

L'objectif de cette intervention est de partager des exemples de réussites ou d'échecs en matière de coopération transfrontalière sur ce territoire qui peut être confronté à des freins opérationnels au quotidien.

En termes de réussite, le projet transfrontalier de création de la SEM CALORIE KEHL-STRASBOURG est très prometteur. Il traduit la volonté d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique par micro tunnel transitant sous le Rhin pour alimenter les réseaux de chaleur urbains de Strasbourg depuis l'aciérie de Kehl. Le véhicule juridique pour ce projet ancien d'une dizaine d'années est la constitution d'une SEM transfrontalière pour atteindre cet objectif à l'horizon 2027; c'est une première en France, et peut être à l'échelle transfrontalière. La recommandation formulée par le comité de coopération transfrontalière et le comité des ministres franco-allemand est que la France adopte un amendement au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour permettre à l'avenir ce type de projet avec un co-actionariat.

Le 2<sup>e</sup> projet illustre l'existence de freins réglementaires où l'interprétation qui peut être faite de la loi peut faire échec à un projet transfrontalier. En 2021-2022, la ville de Kehl a présenté un projet de traitement des boues d'épuration en les acheminant dans des périmètres plus lointains en France. Ce projet n'a pas trouvé d'issue favorable du fait d'une interprétation très restrictive côté français d'un article de loi interdisant l'importation des boues d'épuration. Ceci illustre la primauté du droit national sur le local allant à l'encontre de la capacité d'innovation et d'expérimentation recherchée dans un objectif d'intégration européenne. En l'espèce, la possibilité d'expérimenter donnée aux préfets ou la possibilité de dérogation inscrite dans l'article de loi considéré se sont révélés inopérants.

*N.B. : Des échanges avec les participants ont fait émerger l'idée que la loi « antigaspillage » permet une dérogation au principe d'interdiction si l'activité est mutualisée, l'enjeu pour les déchets ultimes étant de ne pas être dans une situation de transfert dissymétrique entre deux pays.*

**Mireille VIORA (IGEDD) : Où s'arrête le transfrontalier ? Avec la montée en puissance en France des grandes régions, la MOT a-t-elle recensé les lieux de pouvoirs à l'échelle européenne ? Y a-t-il une géographie des lieux de décisions ?**

**Jean PEYRONY (MOT) :** La MOT travaille en réseau avec beaucoup d'eurorégions à l'échelle européenne. Elle a une approche et une connaissance pratique de ce sujet qui n'a jamais été vraiment théorisé et qui ouvre un champ de travail collectif sur la problématique fonctionnelle des échelles. Selon les échelles de coopération (cf l'exemple de Nice cité précédemment), et selon les

pays, les acteurs sont différents. Avec le dictionnaire<sup>2</sup>, dont la MOT a réalisé les cartes, nous avons tenté d'explorer cela.

Il faut faire partager cette préoccupation aux administrations et à la population pour que les citoyens locaux, nationaux ou européens élucident collectivement ce sujet, sortent du piège du territorialisme, et pratiquent l'inter-territorialité, chaque territoire devant travailler avec les territoires voisins et à des échelles différentes d'administration<sup>3</sup>.

### ***La planification territoriale : Projet MORO (Modelvorhaben der Raumordnung) : Enseignements sur cette pratique de travail allemande et perspectives en France***

**Intervenants: ANCT (Christina BEZES-FELDMEYER), agence d'urbanisme AGURAM (Patricia GOUT directrice), agence d'urbanisme ADEUS (Pierre LAPLANE, directeur), Région Grand Est (Benoît LEPLOMB, Chef du pôle SRADDET)**

**Christina BEZES-FELDMEYER** présente la genèse et la nature du projet MORO issu du constat que dans les espaces frontaliers, malgré leur interdépendance fonctionnelle, les systèmes d'aménagement du territoire reposent sur des réglementations nationales. Les documents de planification s'arrêtent aux frontières des États voisins. Dans les bassins de vie frontaliers, cela crée des asymétries.

L'idée d'un projet MORO franco-allemand est née en 2020 à la suite de la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle qui souhaite donner un nouvel élan à la coopération transfrontalière en y dédiant un chapitre à part entière.

En Allemagne, les projets MORO constituent des instruments d'aménagement du territoire depuis plus de 25 ans.

Des communes allemandes testent des outils et approches « sur mesure » avec le soutien de l'État fédéral, reposant sur une étroite collaboration entre politiques, administrations et scientifiques.

Le projet franco-allemand MORO sur *l'aménagement et le développement territorial dans les régions frontalières* est une première expérimentation. Il s'est déroulé sur deux ans et a été piloté du côté allemand par le BBSR et le syndicat d'aménagement de Sarrebruck et du côté français par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires et la Région Grand Est pour une mise en œuvre en transfrontalier. L'ADEUS, l'Aguram et l'AGL (bureau d'étude allemand) ont été mandatés pour assurer l'accompagnement scientifique et tester en pratique la méthode *Planspiel (jeu de simulation)* avec les acteurs locaux.

Le projet MORO franco-allemand Ce projet avait pour ambition d'étudier comment le développement territorial des régions frontalières peut être rendu plus cohérent et intégrateur, grâce à la méthode allemande du Planspiel : **un jeu de simulation entre les responsables techniques et politiques de la planification et du développement territorial en Allemagne et en France**. Deux jeux de simulation (« Planspiele ») se sont déroulés, l'un dans la région du Rhin supérieur puis un autre dans la Grande Région.

---

2 <http://www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/le-dictionnaire-critique-sur-les-frontieres-est-enfin-consultable-en-ligne/>

3 Voir par exemple : [https://www.arl-net.de/system/files/media-shop/pdf/2023-03/10\\_peyrony\\_sielker\\_perrin.pdf](https://www.arl-net.de/system/files/media-shop/pdf/2023-03/10_peyrony_sielker_perrin.pdf)

Dans la Grande Région, il s'agissait de réfléchir à une approche plus intégrée de l'aménagement du territoire pour l'agglomération transfrontalière SaarMoselle. La volonté était de préparer les étapes pour élaborer un projet stratégique et opérationnel d'agglomération.

Dans le Rhin supérieur, le thème principal était un aménagement du territoire intégrant au bénéfice d'un espace économique transfrontalier et plus précisément la conception d'un pôle d'activité multisite transfrontalier. Ce qui a mené à des réflexions partagées concernant une politique commune en matière de foncier économique.

Il s'agissait bien d'apporter des solutions pratiques. L'objectif avec la méthode de *planspiele* (jeux de simulation) depuis une dizaine d'années en Allemagne est de simuler des situations pratiques assez proches de la réalité pour proposer des réponses pratiques innovantes et réalistes en matière d'aménagement du territoire.

L'avantage de cette méthode est de générer un environnement de travail sans crainte d'erreur, d'apporter des solutions et tester et anticiper des possibles conséquences de prises de décision sur un sujet donné.

L'adaptation du dispositif MORO et de la méthode du Planspiel (jeu de simulation) dans un contexte franco-allemand a supposé un travail d'acculturation et un gros travail de préparation : COPIL ou groupes techniques thématiques ou assemblées territoriales pour préparer des mandats pour que des experts et techniciens puissent travailler et approfondir leurs travaux, et opérer ainsi un rapprochement en matière d'aménagement du territoire sur les thématiques données.

Sur la base des questions de recherche définies conjointement au démarrage du projet, le résultat escompté consistait à élaborer des recommandations d'action pour rendre l'aménagement du territoire des espaces frontaliers plus cohérent face aux interdépendances élevées.

5 grandes recommandations ont été formulées et elles seront détaillées dans la publication finale prévue pour fin juin :

- Créer une base de connaissances commune afin de favoriser une compréhension factuelle des territoires transfrontaliers et un développement territorial intégré
- Élaborer et arrêter des objectifs et des stratégies communes pour un développement territorial intégré
- Mieux coordonner les documents de planification du territoire au niveau transfrontalier
- Axer davantage les structures de gouvernance sur un développement et un aménagement territorial transfrontalier
- Bâtir l'Europe avec les citoyens.nes des régions frontalières
- 

En attendant la publication finale, le dépliant préparé pour la conférence de clôture qui a eu lieu le 14 décembre à Strasbourg est consultable sur : [Le projet MORO ou comment renforcer le développement territorial et l'aménagement du territoire dans les régions frontalières de la France et de l'Allemagne | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens \(europe-en-france.gouv.fr\)](#)

**Patricia GOUT (AGURAM)** précise que l'AGURAM s'est livré à un travail en binôme avec un bureau allemand sur le territoire de l'euro-district, échelle couverte par des documents de planification coté sarrois et deux SCOT côté français.

L'euro-district est constitutif d'une armature urbaine avec des pics d'axes de développement. Même si la coopération a une longue histoire, il y a peu de cartes communes pour un vocabulaire partagé. De plus, il n'y a pas de dialogue entre les deux SCOT.

Qu'est-ce que le concept d'agglomération ? C'est un plan, un schéma, un processus.

L'idée est de prendre du temps pour comprendre la temporalité d'une révision (6 ans en France, plus rapide qu'en Allemagne). De gros sujets comme la sobriété foncière (ZAN) sont intégrés de longue date en Allemagne, peu permissive sur ce sujet.

Des enjeux auxiliaires aux enjeux allemands permettent d'aborder des sujets d'actualité: armature urbaine, ressources foncières, mobilisation des friches, renouvellement urbain, maillage cyclable, pôles multimodaux, services publics et urbanisme commercial (gros besoin de partage de données), économie (grands sites industriels et concurrence des territoires transfrontaliers), gestion de l'eau, valorisation commune du patrimoine naturel.

En matière de mobilité et commerce (création et extension), l'une des recommandations est d'expérimenter une commission de consultation.

Vers un projet d'agglomération : quelle en est la valeur ajoutée ? La question transfrontalière vient en surplus du travail au quotidien pour promouvoir une vision commune, montrer les interdépendances, porter une stratégie. La vision des SCOT permet d'appréhender la question de la prospective, mais il n'y a pas de démarche d'inter-SCOT. Il faut faire le lien entre planification informelle (sans ancrage réglementaire) et la planification réglementaire.

Au titre des recommandations, il s'agit de développer des connaissances communes, construire une vision stratégique plus forte à travers une stratégie de projet d'agglomération et des structures de gouvernance (comment mieux s'adosser aux euro-districts ?). Cet outil de connaissance commune aurait vocation à monter en puissance (avec des enjeux de ressources et d'appui en ingénierie) en y associant des citoyens.

En direction des échelles État ou régions, il s'agit de faire évoluer des cadres législatifs et réglementaires pour renforcer l'obligation de concertation, mieux utiliser le code de l'urbanisme, accompagner par des expérimentations (importance de mettre en place des collectifs de coordination pour une vraie mobilisation).

**Pierre LAPLANE (ADEUS)** rappelle que l'agence d'urbanisme ADEUS est impliquée dans la conduite du projet MORO et plus particulièrement dans les *Planspiele* Rhin supérieur.

Ce projet Interroge la planification transfrontalière.

Il s'agit de révéler la cartographie (de quel territoire parle-t-on ?) car le constat est celui d'une méconnaissance en termes de données, de concepts et d'organisation.

Les Allemands s'intéressent beaucoup plus aux processus tandis que les Français privilégient la vision. Il s'agit de croiser ces deux cultures.

Les *Planspiele* favorisent une liberté d'expression pour dépasser le cadre formel des concertations organisées dans le cadre de la planification.

Il se révèle que ces territoires ont beaucoup plus de ressemblances qu'il n'apparaissait en première analyse.

Il y a des contraintes environnementales sur un territoire déjà très urbanisé. Le croisement de ces contraintes environnementales et du ZAN réduit la capacité de développement économique.

La cartographie est extrêmement importante. Il y a un vrai savoir-faire français en ce domaine.

Il convient de trouver un équilibre entre dimension économique et aménagement. Il existe de fortes disparités entre territoires sur la dynamique de l'emploi, d'où l'intérêt d'un diagnostic et d'une articulation.

Le ZAN a révélé que les espaces économiques du futur sont les espaces existants. Ils constituent une ressource rare qui doit être gérée de façon précautionneuse et articulée avec une stratégie de développement économique. Ce sera l'objectif d'un pôle de développement multi-site.

La coopération transfrontalière doit être située dans l'inter-territorialité. La culture inter-territoriale est insuffisante notamment en France.

Il s'agit de définir les territoires dans leur ensemble en reprenant des concepts de planification allemande adaptés à la planification française.

Il faut arriver à déterminer une méthode. Il est de la responsabilité d'une agence d'urbanisme comme ADEUS d'intervenir dans l'évolution des comportements relatifs à la planification.

Il y a des enjeux législatifs et européens mais aussi des enjeux dans le commun des activités en termes de planification.

*1<sup>er</sup> enjeu* : Il y a déjà un travail d'observation à approfondir dans le cadre du MORO en dépassant les différences de concepts en termes de planification et d'emplois. Il s'agit d'avoir une orientation cartographique pour lire les dynamiques et pour cela le partenariat engagé dans le cadre du *planspiele* doit être prolongé ; des séances méthodologiques sont prévues pour l'établissement des cartes. Le travail d'analyse en commun est à poursuivre.

*2<sup>ème</sup> enjeu* : Les documents-cadre : une méthodologie est en cours d'établissement pour proposer aux collectivités territoriales de produire des documents d'urbanisme « transfrontaliers compatibles », au moment de l'élaboration des stratégies préalables à la finalisation des PLU et SCOT, des méthodes d'associations soutenables. Le travail de sensibilisation des élus est important, les collectivités territoriales s'associant très volontiers à des documents d'orientation. Une Agence d'Urbanisme a la responsabilité morale d'accompagner les élus pour qu'ils prennent conscience de l'intérêt qu'il y a à adhérer à un processus de planification afin de construire une relation plus pérenne et articulée avec la partie allemande.

### **Benoît LEPLOMB (Conseil Régional du Grand Est)**

L'inter-territorialité est prise en compte dans le SRADDET. Elle répond à la préoccupation des habitants, les frontières administratives n'ayant plus beaucoup de sens du fait de la facilité de les franchir en Europe.

La gouvernance régionale de l'aménagement du foncier encourage le partage. Le premier travail consiste à faire un lexique avec les Allemands sur les projets MORO.

En effet, l'aménagement du territoire n'est pas la même chose en termes de définition de part et d'autre de la frontière.

Les régions doivent encourager la co-connaissance des territoires ; la formation des élus et techniciens est essentielle.

S'agissant des espaces fonctionnels sur le transfrontalier, une définition est en voie de constitution.

Le droit à l'expérimentation posé avec le traité d'Aix la Chapelle doit être approfondi; le projet MORO a montré que l'expérimentation était possible.

L'espace fonctionnel est aussi un espace de dialogue.

Les projets MORO permettent d'établir une nouvelle méthode de concertation qui est très importante en amont : la dynamique se veut très productive ; on se retrouve avec bon nombre de partenaires techniques sur un dossier. Des éléments de cartographie, des diagnostics, alimentent le projet et fournissent la capacité d'une mobilisation pour faire avancer le projet de manière très forte et rapide sur 4 jours seulement.

Comment transposer cette méthode MORO à nos modes de consultation et de concertation côté français ?

C'est une méthodologie très exigeante en amont. Doit-elle être généralisée pour autant ? Selon les projets, elle doit pouvoir être mobilisée en tant que de besoin afin d'enrichir les méthodes de concertation.

***Intervention de François PHILIZOT, Inspecteur général de l'administration (IGA), auteur d'un rapport sur la coopération transfrontalière des collectivités locales (juillet 2022)***

Il est précisé en exergue que le rapport devrait déboucher sur des décisions concrètes du gouvernement.

La commande visait à apprécier la nécessité d'introduire ou non des outils juridiques nouveaux pour dynamiser la coopération transfrontalière.

Le premier constat est qu'il n'y a pas lieu de promouvoir de nouveaux outils.

La cartographie de la MOT l'illustre : des cadres de dialogue existent pour échanger entre État et collectivités territoriales, cadres plus ou moins productifs.

La coopération transfrontalière a des vertus, car elle permet de dialoguer de part et d'autre de la frontière. La difficulté est de passer à l'opérationnel.

Le second constat est qu'il n'y a pas lieu de se lancer dans une course au droit parfait, le risque étant de ne jamais y parvenir, les situations étant variables à raison du droit français et du droit étranger.

Il est à noter que la complexité n'existe pas qu'en France : en Belgique ou en Allemagne la hiérarchie des normes est forte ; la Suisse, l'Italie ou l'Espagne représentent autant de diversité.

Il n'y a donc pas de solution juridique « miracle ».

Les propositions du rapport sont axées sur l'organisation de la chaîne de décision. Il est rare qu'un sujet de coopération transfrontalier relève d'un seul niveau de compétence et soit totalement étranger à l'action de l'État.

Le sujet du ZAN constitue un objectif partagé dans le principe dont on mesure la complexité ; s'en rapprocher à l'horizon 2050 suppose l'action conjuguée des collectivités territoriales et de l'État. Le sujet environnemental relève de la même approche.

1<sup>er</sup> enjeu : savoir s'organiser dans la chaîne de responsabilité dans le jeu des différents acteurs pour construire des actions intégrées. C'est un enjeu d'organisation de l'espace où de multiples acteurs

interagissent : structures intercommunales, départements, région (compétence SRADDET), État (garant des grands équilibres). Il y a donc un enjeu d'articulation avec un point fixe : veiller à la structuration correcte via le comité franco genevois, par exemple, seul lieu qui permette d'avoir une vision de coordination globale. Face au foisonnement d'instances de coopération, il convient de mettre en place des structures de coordination pour mieux structurer l'échange.

2<sup>e</sup> enjeu : pour ce qui est des grands objectifs politiques, il convient de passer des grands principes partagés de part et d'autre des frontières à une cohérence vécue dans les décisions et réponses apportées.

Une difficulté majeure : l'indépendance des procédures entre chaque État membre et les structures décentralisées ou fédérées.

A titre d'illustration de l'écueil de la coordination, l'exemple de la frontière belge et le développement de l'énergie éolienne en mer à Dunkerque. Se sont manifestées des résistances côté belge, la Belgique ayant considéré que la France avait pris en considération ses propres enjeux de paysage en ignorant l'impact de l'autre côté de la frontière. Un autre exemple est celui de la qualité des eaux de l'Escaut d'où il ressort la nécessité de se doter d'une vision stratégique partagée en amont.

Le sujet de la légitimité dans les processus de décision est essentiel. Il s'agit de mettre l' élu en situation de décider tout en gardant toute sa légitimité politique et fonctionnelle, avec le souci de la compréhension par le citoyen.

La tendance est de s'éloigner de cette réalité à travers une démarche savante. Le traumatisme issu de la crise sanitaire a fait réémerger la réalité des frontières parfois de façon violente.

### **Échange avec les participants**

**Sylvie MATHON (IGEDD) : Quel est l'impact de la résurgence des frontières en termes de gouvernance nationale ? Quelle place y a-t-il pour les questions de transition écologique et de risques naturels dans la coopération transfrontalière?**

**François PHILIZOT (IGA) :** Le constat est celui d'une insuffisante préparation de l'État français en matière de gestion des frontières : le transfrontalier n'est pas assez piloté au niveau interministériel. Les services préfectoraux ne sont pas assez outillés. Il y a un enjeu de professionnalisation de la chaîne de décision de l'État.

Le sujet des risques et de la transition écologique est de retour. La question de l'énergie peut surgir mais c'est sous l'angle de l'aménagement, de la gestion de l'espace, plutôt que sous l'angle des grandes questions énergétiques.

**Christine MESUROLLE (IGEDD) : S'agissant de l'organisation de la chaîne de décision au sein de l'État et du mille-feuille territorial, comment améliorer l'inter-territorialité côté français pour être plus cohérent et solide par rapport à nos voisins?**

**François PHILIZOT (IGA) :** Il y a vraiment nécessité de conduire un travail d'analyse sur les bassins transfrontaliers pour analyser les bonnes échelles de coopération avec des enjeux d'emboîtement, en appréciant les zones d'influence et de force.

**Christine MESUROLLE (IGEDD) : Le rapport fait état de propositions de sensibilisation des acteurs locaux en matière de diplomatie sur la façon de travailler avec les pays étrangers : quelles sont les pistes envisageables?**

**François PHILIZOT (IGA)**: Des relations locales très concrètes sont possibles mais la diplomatie est d'abord une relation d'État à État, même au sein de l'Union Européenne. Il s'agit de conforter l'assise des relations locales. Il est constaté un besoin de formation côté État et collectivités territoriales pour mieux connaître les éléments de contexte et apprécier les marges de manœuvre.

**Pierre LAPLANE (ADEUS)** : S'agissant de la question de la légitimité des acteurs, il faut respecter la capacité des élus à être des décideurs. Si l'on veut renforcer la coopération dans le champ de l'aménagement, il faut envisager des chartes permettant d'engager de façon volontaire l'ensemble des acteurs pour traduire dans leurs politiques publiques et documents les cadres d'orientation transfrontaliers. Il y a besoin de respecter le libre arbitre des collectivités et acteurs mais les engagements de ceux-ci doivent être structurés et pérennisés.

A titre d'exemple, citons le contrat triennal qui permet de mobiliser l'ensemble des grandes collectivités territoriales autour de la promotion de la fonction européenne de Strasbourg.

**François PHILIZOT (IGA)** : Le contrat triennal a fait ses preuves de longue date ; avoir des cadres contractuels qui permettent de scander l'action publique est essentiel.

**Jean PEYRONY (MOT)** : La MOT partage les propositions du rapport. Il précise que la question de la crise sanitaire et son impact sur la gestion des frontières a été bien documenté<sup>4</sup>. Tous les territoires transfrontaliers doivent être pris en considération sans distinction d'importance : certes les grandes agglomérations transfrontalières avec des flux importants, mais aussi de plus petits bassins de vie transfrontaliers de montagne, comme le plateau cerdan ou les hautes vallées (Maurienne-Briançonnais-Val de Suse), où un défaut de gestion coordonnée de la frontière peut perturber gravement la vie de la population.

La fermeture persistante de certains points de passage est mal vécue par les habitants et les élus locaux; il existe un problème systémique lié à un manque de communication et d'explication. Ceci appelle un changement de perception collective sur ce qu'est la frontière, qui apparaît comme un résidu de sacré dont il ne faudrait pas parler. L'État doit associer davantage les collectivités territoriales à la gestion des frontières .

**Jean-Jacques KEGELART (IGEDD)** : La question de l'ingénierie d'appui a été évoquée. De quel type d'ingénierie s'agit-il? Quelles structures interviennent sur le MORO ? Selon quelle articulation ?

**Patricia GOUT (AGURAM)**: L'expérience Sarre-Moselle révèle qu'il y a peu de données partagées, de cartes, de lieux de formation autres que ceux relatifs à des projets très concrets portés par l'euro-district ou des commissions.

Pour accompagner les structures porteuses, il est important de disposer d'une ingénierie qui anime, produit, alimente, mobilise les acteurs, ce qui suppose un travail de fond.

L'ingénierie est portée par les agences d'urbanisme, mais aussi par la MOT ou des structures du type euro-district s'appuyant sur des productions d'études, de connaissance, d'animation, d'innovation .

**Pierre LAPLANE (ADEUS)** : Le projet MORO a permis de produire des cartes, de révéler des fondamentaux communs à tous ces territoires. C'est l'intérêt des agences d'urbanisme qui ont une compétence en matière de transfrontalier et d'observation. Ce travail de cartographie et d'interprétation doit être soutenu.

---

4 <http://www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/bilan-et-lecons-tirees-de-deux-annees-de-gestion-de-crise-aux-frontieres-europeennes/>

La difficulté est qu'en France, il y a de l'ingénierie territoriale mais pas de bureaux d'études. En Allemagne, il y a des bureaux d'études privés qui travaillent dans le cadre de marchés.

Il faut une plasticité, une forme de relation conventionnelle qui s'inscrive dans la durée.

**Jean-Jacques KEGELART : L'ANCT intervient-elle sur le terrain de l'ingénierie dans le domaine du transfrontalier en général? La DGALN intervient-elle en termes de conseil et d'appui ?**

**Pierre LAPLANE (ADEUS) :** Un travail est conduit avec la DGALN sur la décarbonation en matière de planification. La représentation est à articuler avec l'ensemble des administrations et institutions.

S'agissant de la problématique de la fermeture des routes, la préparation de travaux sur le pont de l'Europe entre Strasbourg et KEHL repose sur une coopération entre la métropole de Strasbourg et l'État fédéral allemand.

**Philippe VOIRY (Ambassadeur) :** L'objectif de la fermeture des frontières est de lutter contre l'immigration et de contrôler les flux. Les contraintes pesant sur les effectifs de police expliquent la nécessité de fermer certaines d'entre elles ponctuellement.

Post séminaire - Eléments apportés en réponse aux questions à la suite du séminaire (Christina Bezes-Feldmeyer) :

L'ANCT ne dispose pas d'un programme d'action spécifique pour les territoires frontaliers/enjeux transfrontaliers. L'offre d'accompagnement sur-mesure de l'ANCT peut, le cas échéant, venir en appui de ces territoires si un besoin est exprimé/formalisé. Dans le cadre du programme de travail entre la MOT et l'ANCT (2023), la MOT appuie en ingénierie plusieurs communes frontalières du programme Petites villes de demain. Par ailleurs, les programmes Interreg que l'ANCT, en tant qu'autorité de coordination interfonds, appuie/coordonne, peuvent apporter un soutien en ingénierie sur des enjeux transfrontaliers.

**Christine MESUROLLE (IGEDD): Quels sont les domaines dans lesquels il y a eu montée en compétence dans le cadre de l'exercice MORO? Nos outils de planification sont modifiés tous les 6 ans en France : quelle est la durée d'un outil de planification en Allemagne?**

**Patricia GOUT (AGURAM) :** la méthode MORO est déstabilisante, car elle est extrêmement cadrée et suppose un énorme travail en amont. Par contre, les temps d'échange avec les acteurs locaux sont très concentrés sur 2 fois 2 jours, ce qui a créé pour les participants et surtout les politiques une dynamique remarquable et a rendu la démarche beaucoup plus crédible.

**Pierre LAPLANE (ADEUS) :** Les compétences en matière de planification transfrontalière et frontalière ont été confortées. L'organisation de la planification en Allemagne a été mieux comprise. L'échelle du PLU communal n'est pas la bonne. Le choix de l'inter-territorialité de base en faveur des PLU a été affirmé. La vision des PLU et SCOT doit être considérée par les élus comme étant compatible et alignée sur la dimension transfrontalière.

S'agissant de la pérennité des documents, l'instabilité réglementaire et législative en France est perçue comme déstabilisante par les Allemands. En Allemagne, les documents évoluent dans un cadre assez stable.

**Jean-Jacques KEGELART (IGEDD) : S'agissant des documents de planification et de la montée en compétence, la DGALN est-elle informée des bonnes pratiques et des freins ?**

**Pierre LAPLANE (ADEUS)** : S'agissant de l'aménagement et du bas carbone (la filière aménagement devant aussi se saisir de cette thématique), les agences d'urbanisme, les SCOT et les EPF ont fait remonter des propositions à la DGALN. L'attachement porté au PLU intercommunal est souligné car c'est la bonne échelle pour favoriser le transfrontalier. Les pratiques françaises sont interrogées par cette altérité dans la relation avec les Allemands.

**Patricia GOUT (AGURAM)** : La FNAU est en dialogue avec le ministère. L'un des sujets locaux d'importance est le renforcement du dialogue avec les services locaux de l'État et les services régionaux. Comment la coordination française peut-elle être confortée ? Sans mobilisation forte de l'État et de la région comment parler d'une seule voix ? L'interface avec les DAC est satisfaisante mais en région des marches encore importantes sont à franchir.

**Christine BEZES-FELDMEYER (ANCT)** : S'agissant des domaines où il y a eu une montée en compétence dans le cadre du projet MORO : connaissance réciproque des dispositifs, procédures, réglementation en matière de planification territoriale. Il y a eu un gros travail de discussion, d'échange pour partager et définir des notions/termes, les objectifs attendus et les résultats escomptés afin de mieux se comprendre.

**Marie DEKETELAERE-HANNA (IGEDD)** : **La dimension de l'urbanisme commercial est-elle prise en compte ?**

**Patricia GOUT (AGURAM)** : La MOT a produit sur le projet MORO une étude spécifique à la frontière franco-allemande sur l'urbanisme commercial qui décrypte la façon d'aborder la question de part et d'autre.

**Jean PEYRONY (MOT)** : La loi 3DS prend en compte l'aménagement commercial (chapitre 3) dans sa dimension transfrontalière en permettant d'associer les collectivités étrangères frontalières aux réflexions des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

### *Fin de la matinée*

---

#### *Risques, prévention et secours : des fleuves frontaliers*

#### **Rhin 2040 : DREAL Grand Est (Stella JELDEN, directrice de projet du Rhin et des Pays Rhénans)**

Le Rhin, un fleuve international et européen par excellence. Quelques traités structurants sont à citer: Versailles, Élysées, Aix la chapelle.

On passe d'une diplomatie des villes à une diplomatie des champs au service de la construction d'une vision prospective partagée.

Nous sommes dans la reconquête de la qualité d'un milieu, la garantie de la pérennité des divers usages.

L'enjeu est de partager avec les territoires et collectivités territoriales les répercussions internationales d'opérations locales de redynamisation d'anciens bras et de développer une résilience territoriale au regard du changement climatique.

Le paysage des structures de coopération transfrontalière est très touffu : commission centrale pour la navigation du Rhin (1815), commission internationale pour la protection du Rhin (1950)...

Le travail de coordination internationale a été assez naturellement imaginé avec 1 200 km de longueur, 9 pays et 60 millions d'habitants dans les bassins versants, les plus grandes zones urbaines et industrielles européennes au droit du fleuve, une dorsale économique européenne. Le Rhin est le fleuve le plus industrialisé assorti d'une nappe alluviale la plus puissante du monde. Il constitue une ressource pour l'agriculture et l'industrie, compte des barrages hydroélectriques sur la section du Rhin supérieur. C'est un fleuve navigable à grand gabarit qui permet des flux import et export de l'espace rhénan jusqu'à la Suisse et constitue un espace dynamique et ouvert.

Ce fleuve a été fortement modifié en 200 ans dans sa section franco-allemande.

La trajectoire géo historique va calibrer des sujets en matière de gestion des risques.

Avant 1800, c'était un fleuve totalement sauvage, en tresses. En 1870, la 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement a précédé celle de 1977, 2<sup>e</sup> phase d'installation d'un ensemble industriel hydroélectrique .

Le traité de Versailles en 1919, qui a accordé à la France le monopole des prélèvements d'eau pour l'agriculture et la navigation, est en creux dans les échanges.

Il y a eu une très nette transformation des usages des sols avec notamment le développement de zones portuaires.

La mise en place d'une gouvernance internationale est ancienne: commission centrale pour la navigation du Rhin, commission internationale pour la protection du Rhin ; au niveau franco-germano-suisse, conférence du Rhin supérieur et conseil rhénan ; au niveau franco-allemand, commission permanente et comité A.

Le programme Rhin 2040 fixe des orientations stratégiques : réduction des risques inondation, gestion de la qualité des eaux, gestion sédimentaire, restauration de la biodiversité et renaturation des berges, continuité piscicole...

### **Guyane: projet bio-plateaux: le Maroni et l'Oyapok (Franck CHOW-TOUN, responsable du pôle planification et prospective de l'eau à l'Office de l'eau de Guyane)**

L'office de l'eau est le pendant des agences de l'eau de l'hexagone. Ses missions : l'étude et le suivi des ressources en eau, le conseil et l'assistance aux maîtres d'ouvrage, la programmation et le financement d'actions et travaux.

Il y a deux bassins versants transfrontaliers, ceux du **Maroni et de l'Oyapok** qui se caractérisent par une très faible occupation des sols, une biodiversité, une richesse minérale élevée, un patrimoine exceptionnel.

Comment concilier les différents usages ? Exercice difficile et délicat, car les ressources sont menacées par des pressions d'exploitation minière.

Il y a une extrême diversité culturelle et ethnique des populations, des vulnérabilités sociales, économiques et environnementales nécessitant une réflexion sur la gestion et la protection de la ressource en eau.

La question transfrontalière concerne les bassins versants de la Guyane tout particulièrement.

L'Oyapok est partagé avec le Brésil, le Maroni avec le Surinam. Ces deux bassins versants couvrent 100 000km<sup>2</sup> et sont faiblement peuplés (100 000 habitants).

Il y a une multiplicité d'acteurs institutionnels ou non (chefferies coutumières).

Les enjeux de gestion nécessitent une collaboration transfrontalière.

Du fait des épisodes pluvieux extrêmes, les crues ont impacté les lieux de vie et les infrastructures.

Parmi les autres enjeux, figurent l'élimination de déchets et la résorption des points noirs de pollution.

La coopération est essentielle pour atteindre des résultats.

Entre la France et le Surinam (480 000 ha), il y a des conflits armés.

De nombreux défis environnementaux sont à régler : le commerce du mercure notamment est difficile à stopper.

La gouvernance est assurée par une commission mixte franco-surinamaïse non encore officiellement réunie et un conseil du fleuve est en cours de refonte. Dans l'ensemble, il y a un bon niveau d'échange.

Dans ce contexte, le pari d'un travail de coopération régionale consolidé pour un meilleur dialogue transfrontalier s'incarne dans le projet *bio-plateaux* (coopération perenne entre acteurs techniques).

L'eau est un vecteur de coopération, car elle induit l'adhésion de tous les acteurs (60 institutions de part et d'autres des frontières).

Il s'agit de tendre vers une gestion intégrée des ressources, préfigurer le futur observatoire bio-plateaux, développer des outils d'aide à la décision pour un travail de planification partagée.

L'approche régionale est très pertinente, car elle met en avant les défis communs à l'échelle du plateau de Guyane. Il faut apprendre à mieux associer les populations autochtones dans leurs usages.

Tous les ODD sont pertinents dans les deux bassins versants transfrontaliers. L'action *bio-plateaux* est listée dans l'agenda de l'ONU.

### **Échange avec les participants**

**Jean-Jacques KEGELART (IGEDD) : Qu'en est-il du suivi et de l'évaluation des actions engagées ?**

**Stella JELDEN (DREAL) :** Pour ce qui est des orientations stratégiques d'ici 2040, il y a une clause de revoyure tous les 5 à 6 ans, un reporting régulier avec des jalons, un calendrier de travail et des points de rendez-vous pour le suivi de la mise en œuvre du programme.

Le bilan en fin d'exercice permet d'impulser le nouveau programme.

La prochaine revoyure est fixée en 2027.

**Franck CHOW TOUN (Office de l'eau) :** Le reporting s'effectue dans le cadre du SDAGE Guyane. Les indicateurs sont à définir de façon plus pertinente par rapport à la singularité du territoire.

**Jean-Jacques KEGELART (IGEDD) : Comment mettre en place des indicateurs transfrontaliers internationaux ?**

**Franck CHOW TOUN (Office de l'eau) :** Ce travail est à lancer en groupe technique avec les partenaires. Le cadre de travail est fixé par la directive cadre sur l'eau.

**Stella JELDEN (DREAL)** : Les indicateurs s'inscrivent dans le cadre des deux directives inondation et eau. Des indicateurs complémentaires sont à définir au titre de la mise en œuvre de la réglementation communautaire.

**Jean-Philippe TORTEROTOT (IGEDD)** : L'Union Européenne est membre de la commission internationale pour la protection du Rhin. La multiplicité des traités et instances ne signifie pas uniformité des objectifs avant négociation, ni facilité des prises de décisions. Pour la plupart des autres pays, la partie rhénane du pays pèse très fortement à l'échelle du territoire national ou fédéral.

**Philippe GRAND (IGEDD)** : **A-t-on une chance de réussir une coopération si on ne déroge pas sur certains points à certaines directives?**

**Philippe VOIRY (Ambassadeur)**: Juxtaposer les exemples du Rhin et de la Guyane révèle beaucoup de points communs et des différences saisissantes en même temps.

S'agissant de la compatibilité des normes, la négociation sur les eaux du Doubs avec la Suisse vise à l'application d'un droit cohérent et conduit à réfléchir en termes d'objectifs et de résultats à atteindre. Cet exemple, mutatis mutandis, est-il reproductible à la Guyane ?

S'agissant des indicateurs dans le domaine de la coopération transfrontalière, on est dans une dimension transversale, si bien qu'il est très difficile de définir des indicateurs.

***Biodiversité: les massifs montagneux frontaliers - Alpes: projet biodiv'Alp Région Sud, pilote (Frédéric PETENIAN) - Parc national des Pyrénées (Méline Roth, directrice)***

**Frédéric PETENIAN (ARBE région Sud)**: L'Agence régionale pour la biodiversité (ARBE) est une agence publique créée en 1976 pour accompagner les territoires dans la transition écologique et la préservation de la biodiversité. La région PACA en est le principal financeur. Les services de l'État et diverses structures (OFB, ADEME,...) en sont membres.

L'ARBE pilote plusieurs missions au niveau régional dont deux observatoires régionaux sur la biodiversité, l'eau et le milieu aquatique.

Le *PITEM biodiv 'Alp* est un projet intégré thématique qui s'inscrit dans le périmètre *ALCOTRA* (Alpes Latines Coopération Transfrontalières), programme de coopération transfrontalière européen pour le territoire alpin entre la France et l'Italie.

Cinq régions (2 françaises et 3 italiennes) ont poussé au montage et à la mise en œuvre du projet composé de 5 projets concomitants sur la période 2019 à 2023. Le projet associe un large partenariat multi-échelle et développe une stratégie co-construite en 2017 et 2018.

La présentation du processus et de la dynamique en a été faite en 2021 au congrès mondial de la nature. La région sud Provence côte d'Azur est chef de file.

Les cinq projets : *COEVA* (dimension généraliste) et quatre projets thématiques (*COBIODIV*, *GEBIODIV*, *BIODIVCONNECT*, *PROBIODIV*).

Parmi les freins à la réalisation du projet :

- la barrière de la langue exacerbée par la crise sanitaire et le confinement ;
- la tempête Alex qui a impacté les sites concernés ;

- la répartition des compétences : si l'interopérabilité des données faune-flore-habitat est un atout en France, ce n'est pas le cas de l'Italie où les données sont centralisées au niveau des régions.
- le co-financement à 85 % de la communauté européenne est un atout, mais il reste à financer les 15 % restants.

Parmi les avantages, la culture du territoire et les problématiques communes, le financement européen, le travail en coopération.

En termes de perspectives citons la future programmation 2021 à 2027, des projets, l'établissement d'une charte pour la biodiversité transalpine.

### **Melina ROTH (directrice du Parc National des Pyrénées)**

Dans les Pyrénées, la coopération transfrontalière pour les projets de territoire connaît une ampleur croissante à l'échelle locale, avec des partenariats divers, côté français, espagnol ou andorran.

La montagne pyrénéenne s'est traditionnellement fondée sur une approche des ressources et de l'espace en biens collectifs qui structure encore fortement la gestion des espaces naturels et des usages. Il existe par ailleurs un réflexe assez spontané pour la dimension transfrontalière en lien avec l'histoire et les traditions locales d'échange.

Le Parc national tient une place particulière : situé le long de la frontière avec l'Espagne, il partage une histoire ancienne en lien avec les collectivités, (majoritaires dans son Conseil d'Administration). Le Parc national est également partie prenante d'un site Unesco transfrontalier avec une complémentarité entre les structures pour la gestion pastorale et paysagère du site. Des enjeux forts sont également partagés avec le Parc national d'Ordesa : la protection des troupeaux, les pollutions lumineuses, la qualité de l'eau,...

A plus grande échelle, le réseau d'espaces protégés pyrénéens se met en place avec une priorisation de mieux en mieux partagée des enjeux, notamment en lien avec le changement climatique et la gestion de la fréquentation.

Le dispositif local de coopération transfrontalière est le *POCTEFA* 2014-2020 (programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre) est un programme européen de coopération transfrontalière destiné à promouvoir le développement durable des territoires. Il englobe l'ensemble des régions transfrontalières avec plusieurs axes de travail autour de la biodiversité. Il est notamment mis en œuvre en association avec la communauté de travail des Pyrénées.

Au titre des fragilités, cette coopération transfrontalière centrée sur une approche de projets a cependant du mal à consolider une vision de territoire plus large.

Au-delà des approches thématiques des projets, il y a des difficultés à s'accorder sur les calendriers, et à se projeter sur des temps plus longs avec notamment des freins liées aux limites de trésorerie des structures locales pour porter des projets plus ambitieux ou développer les initiatives communes à plus grande échelle.

### ***Échanges avec les participants***

**Marc TISSEIRE (IGEDD) : Face au constat des fragilités sur le massif des Pyrénées avec une absence de gouvernance, comment la coopération a-t-elle pu être mise en place dans les Alpes?**

**Frédéric PETENIAN (ARBE) :** L'historique des territoires facilite les choses. Les Parcs nationaux travaillaient déjà avec les Italiens sur les problématiques d'espace. Le Parc National des Écrins a

sollicité l'ARBE pour contacter les Italiens et mutualiser les projets. La région a pris le relai. La présence au niveau du territoire de structures de gestion et de protection de la biodiversité a fait que la gouvernance était déjà en place.

L'ARBE est porteur de réseaux historiquement et facilitateur pour structurer la gouvernance.

**Jean-Jacques KEGELART (IGEDD) : Le travail avec les commissaires de massifs est coordonné par l'ANCT. Sont-ils associés aux projets ? Le transfrontalier est-il pris en compte dans le cadre du plan montagne ?**

**Melina ROTH (Parc national des Pyrénées):** Le commissariat de massif des Pyrénées est bien associé aux projets. S'agissant du transfrontalier, une cohérence et des compléments de financement sont recherchés. L'ANCT assure souvent la première source de financement, avec des échéances plus impactant moins la trésorerie que les fonds européens. A ce stade, il y a bien une prise en compte transfrontalière pour la gestion de la biodiversité, des initiatives partagées de développement local durable, mais la dimension territoriale de la coopération reste encore à développer.

**Frédéric PETENIAN (ARBE):** L'ANCT est invitée systématiquement au comité de pilotage et au comité consultatif. S'agissant du Plan montagne, l'aspect transfrontalier apparaît mais pas de façon aussi importante que souhaité.

#### ***Adaptation au changement climatique à la frontière Franco-Belge dans les Hauts de France***

***Les dunes dans le Dunkerquois : Inspection des sites et paysages de l'IGEDD (Jean-Luc Cabrit) - le projet transfrontalier MAGETEAUX pour éviter les inondations en Flandres intérieures : Agence d'urbanisme AGUR (Xavier Chelkowski), DREAL (François Clerc), SGAR Hauts de France (Marie-Pierre Kalusok).***

**Jean-Luc CABRIT (IGEDD/IGSP):** L'inspection générale des sites et paysages (IGSP) est intervenue pour donner un avis sur le projet porté par la communauté urbaine de Dunkerque à savoir préserver et mettre en valeur quelques dunes. Il y a des problématiques communes avec les belges, liées en grande partie au tourisme : mise en place de partenariats pour la gestion de sites naturels, accueil du public, ...

Deux projets sont en cours:

- INTERREG VEDETTE (Vers une EcoDestination Transfrontalière d'Excellence) de Dunkerque à Nieuport (2017-2022) sur les mobilités douces. Ambition portée par douze partenaires français et belges dans le but de préserver et valoriser conjointement les espaces dunaires et polders de Dunkerque à Westende.

- LIFE PLUS Flandre : projet européen de restauration de la nature dans les dunes littorales.

Ces deux projets représentent une douzaine de millions d'euros financés par le conservatoire du littoral et le département, avec la participation des communes de la communauté urbaine.

**Le projet transfrontalier MAGETEAUX pour éviter les inondations en Flandres intérieures : Agence d'urbanisme AGUR (Xavier Chelkowski), DREAL (François Clerc), SGAR Hauts de France (Marie-Pierre Kalusok)**

**Xavier CHELKOWSKI (écologue urbaniste - Agence d'urbanisme AGUR)**

Le contexte géographique est celui des polders des Wateringues. Le projet *Mageteaux* a été initié à la demande des Flamands à cause des inondations pour instaurer une gestion transfrontalière des eaux. L'écoulement fait l'objet d'une convention internationale.

À partir de 2013, le projet Interreg a été mis en place. Les ouvrages sont construits mais leur utilisation n'est pas autorisée. Une modification de la convention internationale est nécessaire.

### **DREAL (François CLERC)**

Le projet a été initié à la demande des flamands qui ont interpellé les autorités françaises et proposé des solutions techniques. Des divergences sont apparues en cours d'étude pour fixer les modalités de gestion d'écoulement temporaire inversé.

Ces ouvrages ont prouvé leur efficacité et la mise en œuvre sera très profitable.

Des mesures complémentaires à ce dispositif sont nécessaires ; quid de l'utilisation de cet écoulement inversé par rapport au changement climatique ?

### **SGAR Hauts de France (Marie-Pierre KALUSOK) en charge des questions franco-belges**

Doit être soulignée l'intervention de l'État dans l'élaboration de ce projet *MAGETEAUX*. L'État a été présent dès la phase de conception du projet issu du groupe thématique et pour la défense de ce projet *Interreg* auprès du programme de coopération européenne.

Il a été présent lors de la définition de l'assise juridique d'exercice d'inversion temporaire du sens d'écoulement du canal, au moment de l'accord qui préfigurait le protocole de gestion du projet convenu en 2017, l'ouverture du dispositif et son arrêt, les modalités de son évaluation.

Aujourd'hui, une nouvelle convention complémentaire est nécessaire avec en annexe le protocole de gestion détaillé.

Le projet est en phase d'envoi aux ministères centraux et à la région flamande pour analyse juridique et validation.

### ***Mise en perspective et synthèse de la journée par le grand témoin : Philippe VOIRY, ambassadeur pour la coopération frontalière***

Quelques impressions fortes qui se complètent et se répondent :

- la coopération frontalière est une question d'échelles et de différents niveaux politiques, un jeu de réponses entre échelles géographiques et niveaux de compétence ; il faut « zoomer et dézoomer » sans cesse pour comprendre les implications d'un problème local en apparence qui peut être beaucoup plus vaste ; il est rarissime qu'un sujet ne relève pas d'une compétence État au moins en partie, ce qui est également vrai en Allemagne, Italie, Espagne.

- plusieurs tensions dialectiques apparaissent entre connaissance et implication qui est aussi une tension ou collaboration possible entre citoyens et élus ; il convient de s'assurer que le tandem élus-citoyens fonctionne bien. Il y a une dialectique entre vision et processus également. Révéler, partager, s'engager : ce triptyque se retrouve dans le projet MORO. Trois grands rôles : confrontation des cultures, planification conjointe, services publics communs.

- le littoral ou la montagne sont des symboles du transfrontalier. Est-ce qu'il ne faudrait pas traiter le contexte frontalier comme un défi particulier, un enjeu local qui doit déclencher une réponse politique ?

- il y a une dialectique entre différenciation et expérimentation ; les régions frontalières sont des laboratoires où peut être testé un mode de fonctionnement propice à la coopération européenne. La dérogation au droit national permanente n'est pas extrapolable au reste du territoire. C'est la différenciation qui a le vent en poupe (citée dans la loi 3DS).

L'approche transfrontalière doit être empirique et inductive. Il est vain de faire la course au droit parfait. Il n'y aura pas de grand soir.

Tous les exemples choisis sont riches et complémentaires. L'eau (Guyane) est un vecteur de coopération merveilleux. Le canal de Furnes est un bel exemple illustratif de l'obligation de coopérer avec le voisin. Il y a besoin d'une vision globale qui n'est pas donnée pour acquise même dans les centres de décisions.

Le Rhin est l'exemple le plus abouti de coopération structurée sur un enjeu de bien public partagé.

La Guyane doit être abordée comme un sujet européen, un exemple de coopération avec des États tiers à l'Union Européenne: les curseurs sont extrêmes mais les phénomènes sont globalement identiques.

Le Parc national des Alpes associe toutes les échelles et toute la diversité des enjeux sur un massif montagneux et le Parc national des Pyrénées illustre le réflexe transfrontalier.

Les exemples présentés sont particulièrement parlants pour faire la promotion d'une culture transfrontalière. Le MTE est le meilleur partenaire central incontestable du frontalier.

Les phénomènes naturels imposent cette coopération.

Le projet franco-belge (préservation des dunes le long de la cote flamande) illustre qu'il n'est pas besoin d'avoir des références identiques pour développer une action commune. En dépit d'une asymétrie générale, ce qui est important c'est d'avoir des niveaux d'ambition comparables.

Les problèmes de trésorerie sont un vrai problème : pour des raisons statutaires, les collectivités territoriales ne peuvent pas contracter des emprunts avant d'être remboursées par *Interreg*.

Une image pour le transfrontalier : la capacité à vivre sans arrêt sur l'intérieur et l'extérieur. C'est ce que doivent apprendre les Administrations Centrales nationales et ce ministère peut y contribuer par sa grande implantation territoriale. Il faut habituer les administrations territoriales mentalement à survoler la frontière, un domaine partagé dans lequel on a une compétence principale sur une moitié.

### ***Conclusion par les coordonnateurs du collège***

**Christine MESUROLLE (IGEDD)** souligne l'importance des méthodes de travail non encore suffisamment connues, et pourtant constitutives d'un impact possible majeur. De plus, la complexité des échelles nécessite des percolations entre les différents niveaux et suppose donc une organisation adaptée.

**Jean-Jacques Kégelart (IGEDD)** indique qu'il faut porter un regard différent sur le transfrontalier, considérer ces territoires non comme des périphéries mais plutôt comme des lieux de croissance

avec des enjeux pluriels de mobilité, santé, économie, écologie, énergie. Il faut faire abstraction des frontières, distinguer coopération de projet et coopération de territoire (ce ne sont pas les mêmes efforts, organisations et types d'approches). Le problème fondamental est celui de la relation des hommes entre eux. L'identification des acteurs ne résoudrait pas tout.

Dans le domaine de la gouvernance des politiques publiques, la capitalisation des données, des retours d'expériences partagés, des méthodes de travail est insuffisante. Il y a aussi un enjeu de sensibilisation et de formation des acteurs. Agréger les expériences et les besoins pour mieux porter les politiques publiques et les rendre plus efficaces est une nécessité.

Pour la première fois des actes de cette journée du collège « territoires » seront rédigés pour diffusion à tous les participants et aux différents réseaux. Une réunion préalable des coordonnateurs avec **Jean Peyrony** et **Philippe Voiry** visera à tirer les enseignements majeurs de cette journée.

<a href="#">ARBIZZI sandrine</a>	sandrine.arbizzi@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">BARSEGHIAN Jeanne</a>	jbarseghian@regions-france.org	<a href="#">Maire de Strasbourg</a>
<a href="#">BERNARD Hélène</a>	helene.bernard35@gmail.com info@helene-bernard.eu	
<a href="#">BEZES-FELDMEYER Christina</a>	Christina.BEZES-FELDMEYER@anct.gouv.fr	<a href="#">ANCT</a>
<a href="#">BONHORE Frédéric.</a>	Frederic.bonhore@auvergnerhonealpes.fr	<a href="#">Région Auvergne-Rhône-Alpes</a>
<a href="#">BONNEVILLE Annick</a>	Annick.BONNEVILLE@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">BOYER Rémi</a>	r.boyer@oieau.fr	<a href="#">OIEAU</a>
<a href="#">BUREAU Didier</a>	Didier.Bureau@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">CABRIT jean-luc</a>	jean-luc.cabrit@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">CHELKOWSKI Xavier</a>	xavier.chelkowski@agur-dunkerque.org	<a href="#">AGUR Dunkerque</a>
<a href="#">CHOW-TOUN Franck</a>	franck.chow-toun@office-eauguyane.fr	<a href="#">OEG</a>
<a href="#">CLERC François</a>	francois.clerc@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">DREAL H. France</a>
<a href="#">CZERWINSKI Xavier</a>	xavier.czerwinski@nouvelle-aquitaine.fr	<a href="#">CR NA</a>
<a href="#">de BAILLIENCOURT Emilie</a>	emilie.de-baillencourt@le64.fr	<a href="#">MOT</a>
<a href="#">de KERGARIOU Hélène</a>	helene.de-kergariou@anct.gouv.fr	<a href="#">ANCT</a>
<a href="#">de MAGALHAES Delfina</a>	Delfina.de-magalhaes@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">DEKETELAERE-HANNA marie</a>	marie.deketelaere-hanna@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">DELINTHE Luken</a>	l.delinthe@oieau.fr	<a href="#">OIEAU</a>
<a href="#">DOLLAT Hugues</a>	Hugues.DOLLAT@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">DURAND Clara</a>	clara.durand@ha-py.fr	<a href="#">MOT</a>
<a href="#">EL MOUDEN Hicham</a>	hicham.el-mouden@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">DREAL H.France</a>
<a href="#">EZERZER Marc</a>	marc.ezerzer@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">FLORETTE anne</a>	anne.florette@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">GARIN Annaick</a>	annaick.garin@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">DGTM Guyane</a>

<a href="#">GAUTIER Baptiste</a>	baptiste.gautier@fedescot.org	Fédération SCoT
<a href="#">GOUT Patricia</a>	pgout@aguram.org	ADURAM
<a href="#">GOUVERNEL Nicolas</a>	nicolas.gouvernel@anct.gouv.fr	ANCT
<a href="#">GRAND philippe</a>	philippe.grand@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">GUIGNARD Philippe</a>	Philippe.Guignard@developpement-durable.gouv.fr	MIGT Lyon
<a href="#">GUINARD Christine</a>	christine.guinard@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr	SGAR
<a href="#">HELBRONNER Charles</a>	Charles.Helbronner@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">KALUSOK Marie-Pierre</a>	marie-pierre.kalusok@hauts-de-france.gouv.fr	SGAR 59
<a href="#">KEGELART jean-jacques</a>	jean-jacques.kegelart@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">JELDEN Stella</a>	stella.jelden@developpement-durable.gouv.fr	DREAL Grand Est
<a href="#">LARRANDABU Iban</a>	iban.larrandaburu@le64.fr	MOT
<a href="#">LAPLANE Pierre</a>	p.laplane@adeus.org	ADEUS
<a href="#">LARANCE Katiana</a>	katiana.larance@ctguyane.fr	CT
<a href="#">LEHIDEUX Véronique</a>	veronique.lehideux@developpement-durable.gouv.fr	DGPR
<a href="#">LEPLOMB Benoit</a>	benoit.leplomb@grandest.fr	SRADDET
<a href="#">LEURET Christophe</a>	christophe.leuret@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">LHOTE Catherine</a>	catherine.lhote@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">MARCOT Alexis</a>	amarcot1@adu-lille-metropole.org	ADU Lille
<a href="#">MATHIEU Yannick</a>	yannick.mathieu@developpement-durable.gouv.fr	DIATTE
<a href="#">MATHON sylvie</a>	sylvie.mathon@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">MENORET Bernard</a>	Bernard.Menoret@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">MESUROLLE christine</a>	christine.mesurolle@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">MEZEI Laura</a>	laura.mezei@ccvcmb.fr	CCVC Mont-blanc
<a href="#">MORETAU Jean-Philippe</a>	jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">NIQUEGE Sonia</a>	s.niquege@communaute-paysbasque.fr	CA Pays Basque
<a href="#">NOISETTE francois</a>	francois.noisette@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">NOUALHAGUET Pierre</a>	pierre.noualhaguet@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">PATY Nils</a>	nils.paty@auvergnerrhonealpes.fr	Région Auvergne-Rhône-Alpes
<a href="#">PELAT Stéphane</a>	stephane.pelat@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">PETENIAN Frédéric</a>	f.petenian@arbe-regionsud.org	ARBE
<a href="#">PEYRONY Jean</a>	jean.peyrony@mot.asso.fr	MOT
<a href="#">PRUNERA Karine</a>	karine.prunera@paca.gouv.fr	SGAR PACA
<a href="#">PHILIZOT François</a>	Francois.philizot@iga.interieur.gouv.fr	Préfet
<a href="#">PICHON Fabien</a>	fabien.pichon@occitanie.gouv.fr	SGAR
<a href="#">POHLER Félicia</a>	felicia.poehler@grandest.fr	MOT
<a href="#">PY michel</a>	michel.py@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">RHIT Rodolphe</a>	rodolphe.rhit@pole-emploi.fr	MOT
<a href="#">RIBERT Mathias</a>	Mathias.ribert@mot.asso.fr	MOT
<a href="#">ROBIN Guy</a>	Guy.Robin@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">ROTH Méline</a>	melina.roth@pyrenees-parcnational.fr	PN P
<a href="#">SAUDUBRAY Frédéric</a>	frederic.saudubray@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD
<a href="#">SAUVANT Alain</a>	alain.sauvant@developpement-durable.gouv.fr	IGEDD

<a href="#">SAYOYE Clément</a>	clement.savoye@i-carre.net	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">SCHLOESSER Annabell</a>	annabell.schloesser@alsace.eu	
<a href="#">SCHWERER odile</a>	odile.schwerer@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">TISSEIRE marc</a>	marc.tisseire@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">TORTEROTOT Jean-Philippe</a>	jean-philippe.torterotot@développement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">TRUCHOT Delphine</a>	Delphine.TRUCHOT@auvergnerhonealpes.fr>	<a href="#">MOT</a>
<a href="#">VALETTE Sophie</a>	sophie.valette@moselle.fr	<a href="#">MOT</a>
<a href="#">VIORA Mireille</a>	Mireille.Viora@developpement-durable.gouv.fr	<a href="#">IGEDD</a>
<a href="#">VOIRY Philippe</a>	philippe.voiry@diplomatie.gouv.fr	<a href="#">ambassadeur</a>
<a href="#">WEBER Benita</a>		<a href="#">Eurodistrict</a>